

peut un travail acharné; et à l'exemple de sa vie il ajoutait des monitions réitérées que Claude écoutait avec révérence. Mais en vérité elles n'étaient guère nécessaires au jeune garçon, qui ne demandait qu'à prendre de la peine.

En 1581, Claude du Verdier était à Paris, où sans doute il suivait des cours à l'Université. Il y reçut la visite de son père (1) qui, récemment pourvu par le roi de l'emploi considérable de contrôleur général des finances en la généralité de Lyon, était venu prêter serment devant la Chambre des comptes; Antoine du Verdier ne manqua pas cette occasion de placer encore quelques sermons sur le prix du travail.

L'année suivante, nous trouvons Claude à Bourges, étudiant à l'école de droit que Cujas illustrait de ses leçons magistrales. Son petit talent littéraire est dès lors si prisé, qu'on recherche ses vers comme une faveur enviée; et le grave jurisconsulte Pierre Grégoire pare glorieusement un de ses livres de vingt-six hendécasyllables qu'il a, pour ainsi dire, arrachés à du Verdier (2). Gabriel Chapuis ayant fait réimprimer à Lyon, en 1583, les *Mondes célestes, terrestres et infernaux*, tirés du Florentin Doni, demande à Claude du Verdier un *Discours* en vers pour servir d'introduction à son œuvre. On remarquera que le jeune auteur ne pouvait avoir encore que dix-neuf ans au plus. Ainsi tout concourait à grandir outre mesure son importance et à exalter sa vanité.

Par malheur, l'orgueil paternel s'y employait aussi de son mieux. Claude du Verdier était allé à Bologne pour y achever ses études de droit. Son père, fouillant un jour dans les papiers qu'il avait laissés à Lyon, y trouva huit mor-

---

(1) *Peripetasis*, p. 181.

(2) *Tertia pars Syntagmatis Juris universi*. Lyon, 1582.